

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 149 (2004)
Heft: 3

Artikel: La Gendarmerie française dans la sécurité du sommet d'Evian (1re au 3 juin 2003)
Autor: Vaultier, Denis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346356>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Gendarmerie française dans la sécurité du sommet d'Evian (1^{er} au 3 juin 2003)

A l'initiative du Président de la République, la France accueillait du 1^{er} au 3 juin 2003, le sommet du G8 élargi aux chefs d'Etat du NEPAD et des pays émergents. Ainsi 27 délégations étrangères du plus haut niveau étaient réunies pendant plusieurs jours à Evian et dans ses environs.

■ **Général Denis Vaultier**¹

Un contexte particulièrement sensible

Cet événement prenait place dans un contexte particulièrement sensible. En premier lieu, les précédents sommets avaient été l'occasion de rassemblements massifs d'altermondialistes et de débordements graves d'éléments radicaux venant de toute l'Europe. En second lieu, il survenait peu de temps après l'offensive de la coalition américano-britannique en Irak, qui avait suscité de nombreuses réactions populaires dans les pays européens. En troisième lieu, il intervenait dans le contexte d'une menace terroriste globale.

Le site choisi qui présentait de nombreux atouts au plan de l'accueil de tous les acteurs de l'événement (délégations, participants au contre-sommet, journalistes), constituait un défi pour les forces de sécurité. D'abord les délégations devaient à plu-

sieurs reprises franchir la frontière franco-suisse (aéroport de Genève-Cointrin, hébergements à Lausanne...). Ensuite, les réunions se déroulaient à proximité du lac Léman, véritable mer intérieure dont le contrôle méritait une attention toute particulière. Enfin, le caractère montagneux et rural du département de la Haute-Savoie et de l'Ain devait être pris en compte, obligeant à rompre avec des techniques de maintien de l'ordre adaptées au milieu urbain.

L'objectif assigné aux forces de sécurité était, non seulement de permettre le bon déroulement du sommet, mais aussi d'offrir aux syndicats et mouvements divers la possibilité de se rassembler et de s'exprimer dans le respect de la Loi et selon des modalités fixées par l'autorité administrative.

Pour l'ensemble des forces de sécurité françaises, il s'agissait donc bien d'une opération majeure qui méritait une préparation longue et rigoureuse, une direction unique et la mobilisation de moyens exceptionnels.

L'importance d'une planification rigoureuse

Dès septembre 2002, la Gendarmerie nationale a été associée à la planification de l'opération dirigée par le préfet de la Haute-Savoie, en intégrant les cellules inter-services créées à cet effet à Annecy. En octobre 2002, les spécialistes des télécommunications et de l'informatique de la Gendarmerie commençaient l'étude de l'architecture des réseaux de télécommunications. Cette étude devait aboutir à augmenter les capacités du réseau existant et à mettre en place trois réseaux de circonstance complémentaires. L'interopérabilité avec la police nationale était assurée par le PC général inter-services et par des dispositifs techniques appropriés.

Dès le 5 novembre 2002, deux officiers généraux de Gendarmerie étaient nommément désignés pour assister le préfet et concevoir l'opération dans les secteurs et les domaines confiés à la Gendarmerie, un offi-

¹ *Sous-directeur de la défense et de l'ordre public à la Direction générale de la Gendarmerie nationale (France).*

cier général de la direction générale se voyant confier la coordination au plan central de la montée en puissance des moyens humains et matériels non disponibles au plan local ou régional. A cette occasion, la Gendarmerie nationale devait engager 6400 gendarmes (dont 250 réservistes), 7 hélicoptères, 45 embarcations, 1200 véhicules et 30 chevaux de la Garde républicaine.

L'entraînement des unités et l'intégration du renseignement

Le 20 janvier 2003, la première ébauche de conception de manœuvre ayant été élaborée, la direction générale était en mesure de diffuser au plan national ses directives pour la préparation des forces en vue de la sécurité du sommet. Une première articulation du dispositif était fixée, les commandants de groupements, de sous-groupements opérationnels nommément désignés et les escadrons de gendarmerie mobile affectés. Ces derniers recevaient un programme d'entraînement spécifique qui leur permettrait de s'engager dans les meilleures conditions pour faire face aux modes d'action généralement utilisés par les émeutiers dans ce type de rassemblement. Une vingtaine d'escadrons sur les 47 mobilisés ont bénéficié, entre janvier et mai 2003, d'un recyclage adapté au Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie de Saint-Astier (CNEFG). De son côté, le Groupement de sécurité et d'intervention de la Gendarmerie nationale (GSIGN) avait été chargé de préparer toutes les



Des gendarmes français face à des manifestants.

actions de contre-terrorisme, tant sur le plan terrestre que sur le plan nautique. Il devait engager 140 de ses spécialistes provenant du Groupe d'intervention (GIGN), de l'Escadron parachutiste d'intervention (EPIGN) et du Groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR).

Le 5 février 2002, la direction générale diffusait au plan national une directive d'orientation et d'organisation de la recherche du renseignement s'intégrant dans le plan de recherche du ministère chargé de l'intérieur et du préfet de la Haute-Savoie. L'évaluation de la menace terroriste était confiée à l'Unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT) à laquelle la Gendarmerie participe de façon permanente.

Des initiatives inédites

Le 25 février 2002, la mise sur pied, pour la première fois, de 4 escadrons de réserve de la

Gendarmerie mobile était décidée pour la période du 27 mai au 3 juin 2003. Le recours à la réserve permettait ainsi de libérer les gendarmes d'active de missions de protection statique de sites sensibles se trouvant dans la zone d'action.

Le 24 mars 2003, la Gendarmerie était en mesure de donner ses directives pour mettre sur pied un Groupement opérationnel nautique qui s'avérait indispensable pour assurer la sécurité des abords d'Evian et des navettes transportant des délégations entre Lausanne et Evian par le lac Léman. Pour la première fois de son histoire, la Gendarmerie mobilisait ses vedettes rapides affectées à la surveillance du littoral maritime pour les rassembler sur un plan d'eau intérieur franco-suisse. Ainsi ce sont près de 200 pilotes, hommes d'équipage et mécaniciens ainsi que 20 pilotes fusiliers marins commandos et 4 escadrons de gendarmerie mobile qui étaient dédiés à cette mission en armant 47 embarcations.

Au fur et à mesure que les planificateurs de la préfecture de Haute-Savoie progressaient dans l'analyse des facteurs, la région de gendarmerie Sud-Est basée à Lyon pouvait préciser le nombre et la nature des gendarmes qualifiés qu'il serait nécessaire de concentrer pour assurer la circulation et les escortes sensibles (motocyclistes), la surveillance des écarts (pelotons de surveillance et d'intervention, motocyclettes tout terrain), les constatations et auditions judiciaires (officiers de police judiciaire des unités de recherche), les translations judiciaires, la protection (équipes cynophiles) et les accompagnements des convois. Au total ce seront près de 1700 gendarmes d'active et de réserve de la région Sud-Est qui seront mobilisés en Haute-Savoie et dans l'Ain.

Comme souvent dans ce type d'opération, c'est la qualité des études et la pertinence des me-

sures préparatoires qui sont déterminantes. Plus la date du sommet approchait, plus la sérénité grandissait pour deux raisons essentielles. La première tenait au caractère dissuasif du dispositif adopté et aux ouvertures faites au plan politique pour permettre la tenue, dans de bonnes conditions, d'un contresommet ne perturbant pas le sommet lui-même. La seconde résultait de l'état de préparation de l'opération et des forces qui apparaissait au meilleur niveau à la veille du sommet.

Une montée en puissance de quarante-cinq jours et un engagement d'une semaine

La montée en puissance des forces de Gendarmerie a débuté par une sécurisation de la zone d'action un mois et demi avant le sommet. Le contrôle de la

zone serait intensifiée entre le 11 et le 28 mai, date à laquelle l'ensemble des forces étaient présentes sur zone, en particulier les 47 escadrons de gendarmerie mobile, les 4 escadrons de réserve, le Groupement nautique et le GSIGN. L'ordre initial d'opérations du commandant des forces de Gendarmerie en date du 14 mai 2003 mettait l'accent sur plusieurs points :

- L'action dans toute la profondeur du dispositif, en termes de surveillance et de contrôle: le contrôle et le jalonnement des manifestants vers les zones de stationnement et de manifestation prévues, la surveillance des promontoires, le contrôle des voies d'accès.

- L'application des consignes fermes d'interdiction dans des zones déterminées autour d'Evian, en particulier sur le lac, aux abords du lac et aux abords de l'aéroport de Genève: il s'agissait, en collaboration avec les autorités suisses, d'interdire les actions susceptibles de perturber le fonctionnement de l'aéroport de Genève.

- La capacité de renforcer la Police nationale dans sa zone d'action (en particulier Annemasse), de neutraliser les manifestants violents en vue de poursuites judiciaires appropriées, d'intervenir en renfort sur tout point de la zone d'action (y compris avec les hélicoptères de transport de l'Armée de terre), d'intervenir en cas d'attentat ou de menace d'attentat. Y compris avec des moyens de protection NRBC.

La conduite de l'opération reposait sur le principe de l'uni-



Escorte sur le lac entre Lausanne et Evian.

cité de commandement avec un PC général sous la direction du préfet de la Haute-Savoie comprenant les commandants des forces et les directeurs des services concernés. Ce PC permettait d'avoir une appréciation commune de la situation et des décisions cohérentes. Chaque force disposait d'un PC pour la mise en œuvre des options retenues par le PC général.

Le principal incident s'est déroulé à 50 km d'Evian à Saint-Cergues, dans un cadre rural, sur une des lignes d'arrêt que ne devaient pas dépasser les manifestants. Une détection précoce du mouvement des manifestants a été faite par des moyens de renseignement aérien à vision thermique (hélicoptère et drone). Rapidement, 4 escadrons et 2 pelotons d'intervention hélicoptérés pour la circonstance, appuyés par un fourgon-pompe prêté par le Royaume de Belgique et armé par des gendarmes français, se sont trouvés face à 800 manifestants déterminés. La combinaison du canon à eau, des grenades lacrymogènes et des actions sur les flancs de l'adversaire a permis, au bout de cinq heures, d'obtenir la dislocation.

Le bon déroulement du sommet qui constituait l'objectif central des mesures de sécurité prises en cette occasion a été assuré. Compte tenu de la détermination et de la violence dont ont fait preuve certains éléments radicaux à Genève et à Lausanne, il ne fait aucun doute que le dispositif adopté par les forces de l'ordre a produit ses effets.



Un gendarme avec appareil de vision de nuit dans un hélicoptère.

Des capacités confirmées

Cette opération a permis à la Gendarmerie de mettre à l'épreuve ses capacités.

En premier lieu, il faut souligner l'aptitude de la Gendarmerie, grâce à son organisation militaire, à planifier, préparer et conduire une opération majeure dans un contexte difficile. Malgré la variété de la provenance et des qualifications des unités, des missions à accomplir simultanément et des acteurs sur le terrain, la Gendarmerie peut, chaque fois que nécessaire, mobiliser toutes les énergies (y compris celles de la réserve), les articuler de façon inédite et les placer sous un commandement de circonstance, sans rencontrer de difficultés particulières.

En second lieu, elle a recueilli en cette occasion les fruits d'un professionnalisme qu'elle

cultive depuis de longues années dans le domaine du maintien de l'ordre, de la recherche du renseignement, de la police judiciaire, de l'intervention et du contre-terrorisme, de la circulation routière, de la surveillance nautique et aérienne.

En troisième lieu, elle a montré qu'en matière de télécommunications et de logistique, elle disposait des experts qualifiés pour mettre sur pied des réseaux de circonstance fiables et performants ainsi qu'une logistique opérationnelle appropriée.

L'adéquation des moyens

Le sommet d'Evian a également permis d'ajuster les plans d'équipement de la Gendarmerie.

En matière de mobilité, le renouvellement du parc automobile de la gendarmerie mobile sera l'occasion d'adopter des véhicules plus maniables et de

plus faible capacité. La flotte d'hélicoptères de la Gendarmerie mériterait également d'être complétée par quelques hélicoptères de transport, afin de faciliter et d'accélérer la projection des éléments d'intervention. L'emploi des fourgons-pompes belges a montré également que ce type d'engin de nouvelle génération pouvait être d'une grande utilité, y compris pour maintenir l'ordre en zone rurale.

S'agissant des équipements, la perspective de cette opération a permis d'expérimenter de nouveaux équipements de protection et de défense, de transmission d'images en temps réel et en temps différé, de localisation par GPS et d'aide à la navigation mais aussi de découvrir les lots très efficaces de désincarcération prêtés par la BGS allemande.

Enfin, il est apparu que, compte tenu de la fréquence observée de ces grandes opérations (coupe du monde de football, sommet de Biarritz, sommet de Nice, sommet d'Evian, soixantième anniversaire des débarquements en 2004), il conviendra de disposer d'installations transportables prééquipées, en particulier pour implanter les postes de commandement et les éléments logistiques rapidement et dans de bonnes conditions. Ces moyens sont par ailleurs nécessaires aujourd'hui, lorsque les unités de Gendarmerie participent aux opérations extérieures de maintien de la paix.



Contrôle routier.

En conclusion, les hommes et les femmes de la Gendarmerie française ont eu à cœur de participer à cet événement, d'y apporter leur loyauté, leur professionnalisme et leur sens de l'adaptation. Observant le déploiement de toutes les unités de Gendarmerie appartenant

aux formations les plus diverses ainsi que l'organisation du commandement, un militaire de la Gendarmerie n'a pu s'empêcher de dire à ses chefs combien il était fier d'être gendarme.

D. V.